Tableau d'Honneur

Recrutement en Septembre.

J. M. Lemieux	56
L. J. Bourdon,	33
F. X. Julien,	26
G. J. Tessier fils,	22
Geo. Racine	19
L. P. Thériault, Montmartre	18
F. Bonenfant, Ottawa n° 124	18
Jos. F. Durocher, Ottawa	14
J. B. Friset,	14
J. H. Bélanger, Hull n° 2	13
E. J. Labelle, Ottawa	13
C. Ménard, Hawkesbury	11
J. P. Ouellette, Thessalon	10
F. X. Glandon, Aylmer	10
Eudore Paulin, N.-D. des Laurentides	9
Jos. Hudon,	8
H. Gauthier, Rockland	7
Albert Boulet, Québec	7
Jos. Lemire, St-Henri, Montréal	6
E. Kirouack, St-Rédempteur	6
J. O. Leroux, Coteau Station	5
H. Bélanger, L'Acadie	5
A. Chapleau, Field, Ont	5
Eug. Dubé, Rivière du Loup	5
Nestor Wallot,	4
Eug Chartier, St-Hyacinthe	4
Ch. Chénier, Arnprior	3
M. A. Ménard,	3
Oscar Godard, Rapide de l'Orignal	3
Rév. J. Chatelain, Thurso	3
J. B. Levaque, St-Eugène	3
E. Welch, Rimouski	3
Jos. Blanchette, North Bay	2
J. A. Bigonesse, Montréal	2
D. Raymond, Hintonburg	2
Jules Boudreault, Ottawa	2
Arthur Denis, N.-D. des Bois	2
A. J. Fortier, Pembroke	2
Geo. Garant, Courcelles	2
Jos. Guay, Shawinigan Falls	2
J. A. Houle, Baie Shawinigan	2
Phil. Lafrance, Price	2
J. E. L'Heureux, Lac Tortue	2
Dr A. Leclerc, Québec	2
J. H. Lavallée, St-Félix de Valois	2
Hy. Morrison, Cabano	2
Chas Mailly, Québec n° 193	2
J. B. Neveu, Ste-Anne No 93	2
A. Ouellette, Lévis	2
O. Neault, Parry Sound	2
C. O. Poirier, Pointe Gatineau	2
W. C. Rowe, Ottawa n° 124	2
W. Robert, St-Alexis des Monts	2
J. W. Séguin, Haileybury	2
Alb. Toussignant, Ste-Sophie	2
H. Viau, Masson	2
A. R. Bonnier, Montréal	1
Alb. Desjardins, Soo, Ont	1
Ant. Landry, N.-D. du Lac	1
J. B. Nadon, Sturgeon Falls	1
Chs Langlois, Ottawa East	1
A. P. St-Laurent, Rimouski	1
H. Archambault, St-Gabriel	1
Art. Allie, St-Norbert	1
Jos. Duchesneau, Lorette	1
J. O. Trahan, Blind River	1
C. Gladu, Janeville	1
J. F. O. R. Millette, L'Orignal	1
Alb. Breault, St-Damien	1
Henry Auger, Hintonburg	1
Is. Arcand, Montréal	1
Jos. Côté, Val des Bois	1
Jos. Beaulieu, St-Onésime	1
A. Bélanger, Ottawa n° 124	1
P. E. Cyrenne, Bécancourt	1
Côme Cartier, Annonciation	1
Léandre Chalifoux, Lefaivre	1
Arthur Chevrier, Cornwall	1
J. H. Charpentier, Coaticook	1
J. A. Côté, St-Jovite	1
H. Cartier, Rapide de l'Orignal	1
D. N. Cadorette, Bonaventure, R.	1
J. G. Chevrier, Ottawa	1
Alb. Dagenais, Les Piles	1
Jos. Durocher, Janeville	1
C. O. Dupuis, Ste-Anne n° 93	1
Alcide Foisy, Ste-Julienne	1
Ovide Gagnon, Bassin Chicoutimi	1
Louis Gignac, Penetanguishene	1
A. H. Gervais, Montréal	1
J. C. Legris, Montréal	1
Pol Lajeunesse, Alfred	1
A. E. Lebel, Mégantic	1
R. Léger, Fort Coulonge	1
Ant. Ladouceur, Buckingham	1
J. E. Landriault, Ripon	1
L. Larivière, Hawkesbury	1
H. Langlois, Granby	1
J. I. Lefrançois, Ste-Félicité	1
Alex. J. Landriault, Plaisance	1
A. C. Martel, Grande-Baie	1
J. B. P. Michaud, Whitney	1
E. Montreuil, Fassett	1
F. Provost, Plantagenet	1
O. J. Rochon, Lac aux Saumons	1
Noé Sarrazin, Montebello	1
Frs Malette, Lachute Mills	1
Ludger Ouellette, Rivière du Loup	1
Rév. J. G. C. Plourde, Barachois	1
Onésime Poirier, St-Félix de Valois	1
Osias Pagé, Ste-Elizabeth n° 135	1
O. Quenneville, Crysler	1
H. W. Richer, St-Isidore	1
J. U. St Arnaud, Ste-Geneviève	1
Thos Thanase, Lafontaine	1
E. Villeneuve, Calumet	1
A. Zippel, Chapeau	1
Total	476

OMISSION. — Dans notre tableau de recrutement du mois de juillet—Prévoyant du mois d'août,— nous avons omis d'insérer le nom de M. J. M. Lemieux, qui a recruté 46 nouveaux membres en juillet.

Bénéfices en Maladie

Indemnité Hebdomadaire

- $5.00 pour toutes les polices de la caisse C. D.
- $5.00 pour les polices de $1.500 et de $3.000 de caisse B. C.
- $2.50 pour les polices de $750 de la caisse B. C.

Durée de l'indemnité

- 15 semaines au plus, par 12 mois.

Conditions pour recevoir l'indemnité

- 1°—Etre **en règle** avec la société.
- 2°—Etre incapable de vaquer à ses occupations ordinaires ou de se livrer à un travail quelconque.
- 3°—Faire **par écrit** une demande de bénéfices au conseil dont le membre relève, ou à l'Exécutif s'il n'y a pas de conseil dans l'endroit.
- 4°—Fournir un certificat de médecin **au moins** tous les 15 jours.

Observations importantes

- 1°—La maladie d'un membre est supposée dater **seulement** du jour où il en donne avis à la société.
- 2°—Les sept premiers jours qui suivent la demande de bénéfices ne sont **jamais** payables.
- 3°—Un sociétaire **perd** ses droits aux bénéfices pour un temps égal au retard qu'il a apporté à payer ses contributions.
- 4°—Les réclamations de bénéfices faites **après** une maladie ne sont pas valables.

AVIS

Nous prions nos conseils et bureaux d'être toujours fidèles à remplir les formules que leur expédie le bureau de direction du Conseil de district dont ils relèvent.

Tant pour la collection de la taxe *per capita* que pour les fins de représentation, les bureaux de direction des Conseils de district ont besoin de se tenir en communication constante avec les conseils et bureaux de leur territoire. Ces conseils et bureaux doivent leur fournir les renseignements qu'ils demandent.

AVIS

Ottawa, 15 octobre 1910.

Aux membres de l'Union St-Joseph du Canada

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 199 et 200 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de novembre prochain, n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 166 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même, et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

Chiffres

à la louange de l'Union St-Joseph du Canada.

Moyenne d'âge	32 ans
Moyenne de décès par 1,000	6,4
Nombre de membres	24,500
Nombre de conseils	200
Nombre de bureaux	360
Surplus	$604,341
Bénéfices payés à date	$1,300,926
Bénéfices payés en 1909	$239,012
Admis en 1909	3,229
Moyenne d'âge des admis	24
" " décédés	37
Surplus par $1,000	$27.51

LE CENTIN COLLEGIAL

Cette œuvre est née sous le patronage de l'Union St-Joseph du Canada. Il s'agit de faire verser à chacun des membres de la Société un centin par mois dans le but de constituer un fonds spécial, à même lequel on puisera les ressources nécessaires pour assurer une solide instruction à des orphelins de sociétaires défunts.

Les membres de l'Union St-Joseph du Canada sont libres de participer ou de ne pas participer à l'oeuvre du Centin Collégial. A eux cependant de se souvenir qu'un sacrifice infiniment petit assurera la vitalité à une oeuvre infiniment grande ! Et ils ne refuseront pas leur obole au Centin Collégial.

Avis aux Agents

Avis est par le présent donné à tous les agents de l'Union St-Joseph du Canada, qu'ils doivent, conformément au Code (art. 123), soumettre les demandes d'admission aux Conseils locaux avant de les transmettre à l'Exécutif. Pour être prises en considération, il faudra que ces demandes soient revêtues des signatures du président et du secrétaire du conseil local de la localité où réside un aspirant. Si l'aspirant demeure dans un endroit où la Société n'a encore qu'un bureau de perception, la demande d'admission devra porter à son endos la recommandation du percepteur, outre les autres recommandations.